

Conseil Municipal
Séance du 20 décembre 2016

L'an deux mil seize le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, *Maire*, TROCHU Pierre, *adjoint*, MORICE Anne-Marie, GARCON Jean-Paul, BESNARD Jacques, BRIAND Claude, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel,

Etaient absents : TALLEC Christa, CHARPENTIER Jocelyne, POIRIER Jean-Luc, MOYNAT DANET Isabelle, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle,

Procuration de TALLEC Christa à MINIER Marcel

Date de convocation : 13 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9 : Votants : 10

Anne-Marie MORICE a été élue secrétaire de séance

N° : 2016 - 66

Thème : Autres types de contrat

Objet : Convention d'étude 2017 :

Consultassur

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition du cabinet Consultassur pour une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à la concurrence sur le poste « assurances » afin d'optimiser les couvertures, la gestion et le coût des contrats de la commune. Monsieur le Maire propose de signer la convention avec Consultassur pour un montant de 1 250 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accepter la proposition de Consultassur pour un montant de 1 250 €HT pour une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à la concurrence sur le poste « assurances »,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

N° : 2016 - 67

Thème : Subventions

Objet : Amendes de police – dotation 2016 – programme 2017

Dans le cadre d'aménagements de sécurité autour de l'étang communal, de la rue du Petit Chemin et du lotissement le Petit Chemin, Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux concernant des projets pouvant être éligible aux « amendes de police » :

- Aménagement autour de l'étang communal :
 - Création d'un parking (parc de stationnement) : 6 555 €HT
 - Aménagement d'un sentier piétonnier protégé entre l'étang et la voie de circulation départementale : 3 848 €HT
 - Aménagement rue du Petit Chemin
 - Création d'un « dos d'âne » pour sécuriser la rue (ralentir la vitesse) : 3 460 €HT
 - Elargissement du trottoir le long de la voie : 6 168.50 €HT
 - Aménagement lotissement le Petit Chemin
 - Réfection des trottoirs pour sécuriser le cheminement piéton : 10 385.20 €HT
- Total des projets : 30 416.70 €HT**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre des recettes amendes de police (Dotation 2016 -Programme 2017) pour ces projet d'un montant total de 30 416.70 €HT.

N° : 2016 - 68

Thème : Subventions

Objet : Demande de DETR – Exercice 2017 :

Aménagement de sécurité

Monsieur le Maire informe que la demande de DETR (Dotation D'équipement des Territoires Ruraux) concernant les équipements de sécurité est à solliciter avant le 31 janvier 2017 et il demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité (aménagements autour de l'étang communal, de la rue du Petit Chemin et du lotissement le Petit Chemin).

Le montant des travaux s'élève à 30 416.70 €HT :

- Aménagement autour de l'étang communal :
 - Création d'un parking (parc de stationnement) : 6 555 €HT
 - Aménagement d'un sentier piétonnier protégé entre l'étang et la voie de circulation départementale : 3 848 €HT
- Aménagement rue du Petit Chemin
 - Création d'un « dos d'âne » pour sécuriser la rue (ralentir la vitesse) : 3 460 €HT

- Elargissement du trottoir le long de la voie : 6 168.50 €HT
- Aménagement lotissement le Petit Chemin
- Réfection des trottoirs pour sécuriser le cheminement piéton : 10 385.20 €HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de s'engager sur la réalisation de travaux d'aménagements de sécurité (plan de financement joint)
- demande à Monsieur le Maire de solliciter la DETR 2017 pour ces travaux.

N° : 2016 - 69

Thème : Droit de Prémption Urbain

Objet : Droit de Prémption Urbain : parcelles AB 07 et AB 242

Monsieur le Maire présente la demande de l'Office Notarial de BRUZ, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Prémption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 07 et AB 242 (3, rue du Moulin de la Hautière) située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas préempter les parcelles AB 07 et AB 242.

Délibérations 2016 –66 à 2016 – 69

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
TALLEC Christa		LE VAILLANT Nicolas	
GARCON Jean-Paul		FORTIN Marcel	
MORICE Anne-Marie		MOYNAT DANET Isabelle	
BESNARD Jacques		MAILLARD Sylvie	
CHARPENTIER Jocelyne		BARIOU Marie-Noëlle	
BRIAND Claude			